



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-15957>

Département(s) de publication : **83, 13, 06**

Annonce n° **24-15957**

Travaux

Section 1 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Mairie de Roquebrune sur Argens

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 21830107500014

Ville : Roquebrune sur Argens

Code postal : 83520

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 83, 13, 06

Section 2 - Communication

Lien vers le profil d'acheteur : <https://ville-roquebrune-argens.e-marchespublics.com>

Identifiant interne de la consultation : PEI

Intégralité des documents sur le profil d'acheteur : Oui

Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : Non

Nom du contact : Monsieur Y GNERUCCI, Premier Adjoint, délégué aux marchés publics

Adresse mail du contact : marchespublics@mairie-roquebrune-argens.fr

Numéro de téléphone du contact : +33 494195913

Section 3 - Procédure

Type de procédure : Procédure adaptée ouverte

Conditions de participation :

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Le candidat fournit : A / la lettre de candidature (imprimé DC1 joint au dossier de consultation des entreprises ou équivalent) à compléter, dater et signer par une personne habilitée. Attention : Les documents relatifs aux pouvoirs (PVS) de la personne habilitée à engager la société candidate ou de chaque membre du groupement doivent être joints au DC1 avec les justificatifs nécessaires (Kbis, délégation(s) de pouvoir en cascade, etc). B / une déclaration sur l'honneur conforme aux dispositions de l'article R2143-3-1° (cas d'exclusion des marchés publics et obligation d'emploi des travailleurs handicapés) du CCP (DC1). Le candidat remet la copie du ou

des jugements prononcés et / ou du plan de redressement qui l'autorise à poursuivre son activité et à candidater s'il est en redressement judiciaire. C/ un extrait Kbis (RCS) ou D1 (RM) de moins de trois mois ou équivalent.

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** D / une déclaration concernant le chiffre d'affaires global (CA) portant sur les trois derniers exercices disponibles. Si pour une raison justifiée (notamment pour les sociétés nouvellement créées), l'opérateur économique n'est pas en mesure de produire les renseignements et documents demandés par l'acheteur, il est autorisé à prouver sa capacité économique et financière par tout autre moyen considéré comme approprié.
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** Le candidat fournit E / une liste des travaux (REF) exécutés au cours des cinq dernières années, assortie d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants. Les éléments de preuve relatifs à des travaux exécutés il y a plus de cinq ans seront pris en compte. Ces attestations indiquent la nature, le montant et/ou la surface/volume traité, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin.

Technique d'achat : Accord-cadre

Date et heure limite de réception des plis : 08/03/2024 à 12:00

Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite

Réduction du nombre de candidats : Non

Possibilité d'attribution sans négociation : Oui

L'acheteur exige la présentations de variantes : Non

Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) : Les services communaux

Critères d'attribution : 1/ Valeur technique (pondération : 60%) 2/ Prix (pondération : 40%)

Section 4 - Identification du marché

Intitulé du marché : CREATION - RENOUVELLEMENT - MAINTENANCE - CONTROLE DES POINTS D'EAUX INCENDIE

Code CPV principal - Descripteur principal : 44482200

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : CREATION - RENOUVELLEMENT - MAINTENANCE - CONTROLE DES POINTS D'EAUX INCENDIE

Lieu principal d'exécution du marché : Commune de Roquebrune-sur-Argens

Durée du marché (en mois) : 12

Valeur estimée (H.T.) : 800000 euros

La consultation comporte des tranches : Non

La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : Non

Marché alloti : Non

Section 6 - Informations Complémentaires

Visite obligatoire : Non

Autres informations complémentaires : *Modalités de financement et de paiement : Le règlement des dépenses se fera par virement bancaire (Mandat administratif) - Délai de paiement : 30 jours calendaires - Avance non prévue - Budget communal. *Critères de sélection des candidatures : En application des articles L2141-1 à L2141-5, R2142-1 et R2143-3 du CCP, sera retenue la candidature qui : - est recevable au regard des articles R2143-3 à R2144-3 du CCP ; - présente des capacités techniques et professionnelles et économiques et financières suffisantes ; - est accompagnée des pièces réclamées au titre de l'article R2143-3 du CCP. *Négociation : la Commune se réserve le droit de négocier comme il est dit au règlement de la consultation. *Remise des offres par voie électronique : La consultation de cet avis, le téléchargement du dossier de consultation, et la remise des offres par voie électronique sont accessibles sur le site <https://ville-roquebrune-argens.e-marchespublics.com>.

Pour les modalités de remise des offres, se référer aux conditions générales de la plateforme.
*Demande de renseignements : Voir le règlement de la consultation *Voies et délais de recours -
Instance chargée des procédures de recours et renseignements sur les délais et voies de recours :
Tribunal administratif de Toulon - 5, Rue Racine - 83000 Toulon *Minimum annuel : 40 000 euros HT -
Maximum annuel : 200 000 euros HT. *Durée - Reconduction : De la date de notification au 31
décembre 2024 pour la première période d'exécution. Le marché est reconductible de manière tacite
3 fois aux conditions initiales, par période de 1 an, à moins que le pouvoir adjudicateur n'en décide
autrement comme il est dit au RC. *Délais d'exécution : Les bons de commande fixeront le délai
d'exécution des travaux en fonction de la nature des prestations à réaliser, notamment en matière de
création. *Variantes : Interdites

Date d'envoi du présent avis à la publication : 08/02/2024